

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
10300

Matricule : Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :  
RIDAOUI RACHID

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 66 270 783 Total des frais engagés : Dhs

Dr. NAZIHA NAZIH

Pneumo Allergie  
Enfants - A. 3-10 ans  
8 Bd. Khouribga, n° 7 Derb Omar  
Casablanca - Tél. 05 22 44 05 16

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/11/2022

Nom et prénom du malade : RIDAOUI NAZIHA

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : AS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : RACHID

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 25/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : NAZIHA NAZIH

Dr. NAZIHA NAZIH  
Pneumo Allergie  
Enfants - A. 3-10 ans  
8 Bd. Khouribga, n° 7 Derb Omar  
Casablanca - Tél. 05 22 44 05 16

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes            |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 25/11/2022      | C 3               |                       | 350                             | INP 091115485<br>Dr. NAZIA NAZIA.<br>Pneumonie, otite, rhinite, laryngite |

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien  
ou du Fourneisseur

**PHARMACIE ANDÉ ACHOUR**  
Andé ACHOUR  
61, Av. des FAR Casablanca  
Tél : 0522 31 16 40 - 0522 31 43 00

| ANALYSES - RADIOGRAPHIES                            |      |                              |                        |
|-----------------------------------------------------|------|------------------------------|------------------------|
| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|                                                     |      |                              |                        |
|                                                     |      |                              |                        |
|                                                     |      |                              |                        |
|                                                     |      |                              |                        |
|                                                     |      |                              |                        |

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

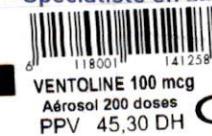
The diagram shows a vertical polymer backbone with several substituents. At the top is a group labeled 'H'. Below it, on the left, are substituents labeled 1, 2, 3, 4, 5, 6, and 7. On the right, there are substituents labeled 1, 2, 3, 4, 5, 6, and 7. The substituents are represented by circles with numbers inside, and the backbone is a vertical line.

### [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

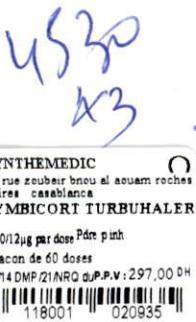
- Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire ADULTES et ENFANTS.
- ALLERGOLOGUE.
- Spécialiste des maladies du sommeil et du ronflement.
- Spécialiste de l'handicap respiratoire.
- Spécialiste des techniques en pneumologie :
  - Exploration fonctionnelle respiratoire.
  - Endoscopie Bronchique.
  - Thoracoscopie.
- Spécialiste en sevrage tabagique



Casablanca, le :

25/11/2022

- اختصاصية في أمراض الجهاز التنفسية صغار و كبار
- اختصاصية في أمراض الحساسية
- اختصاصية في اضطرابات النوم و الشخير
- اختصاصية في الاعاقة التنفسية المزمنة
- اختصاصية في الفحوصات التقنية للجهاز التنفسى
- فحص الوظيفة التنفسية
- الكشف بالمنظار
- اختصاصية في الإقلاع عن التدخين



25/11/2022 RV DRAOU i Rachida

4530  
X3  
ventoline spray. (3rs)

297,00  
X3

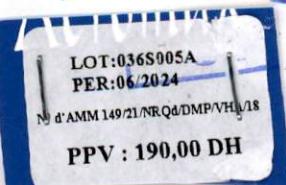
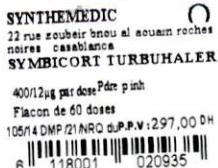
2B x 4fols II x 3-6

fls 2B x 2fols II x 3més.

synthetic art 400/12 (3)

1 Bueffel 2fols II x 3més.

Alismeda -



2a II pulv de creufue  
manue le sui x 3més.

ساحة النصر، 8 شارع خريبكة - الطابق الثاني رقم 7 - درب عمر - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 44 05 16

Place de la victoire, 8 Bd. khouribga - 2ème étage n° 7 - Derb Omar - Casablanca - Tél : 05 22 44 05 16

7860  
43

Shaw's

BB 3

78,60

78,60

14600 x 3 mos

78,6°

3640

Kopie 20

an

3 of water  $\times 6$

## Combustion

7978 A21x 820-

My 11' x 31'

156880

PPV 7904/0  
PER 01/25  
LOT 1242

D P V 790140  
FER 01745  
LOT 1602